

F.A.Q.

1) A quoi sert ma carte de Membre ?

A activer son compte sur la Marketplace CCIG, y poster une offre à destination des autres Membres et profiter de toutes les offres disponibles.

2) Ai-je besoin d'activer ma carte de Membre ?

Oui, pour pouvoir l'utiliser.

3) Comment activer ma carte de Membre ?

En scannant le code QR au dos de la carte. Un lien mène sur le site de la CCIG où se trouve le bouton « Activer votre carte. »

4) Je n'ai pas reçu ma carte de Membre, que faire ?

Contactez le service des Membres de la CCIG (cci@ccig.ch).

5) J'ai perdu ma carte de Membre, que faire ?

Contactez le service des Membres de la CCIG (cci@ccig.ch).

6) J'aimerais poster une offre sur la Marketplace CCIG, comment faire ?

Se connecter à l'adresse : <https://www.ccig.ch/Membres/Communaute/Faire-une-offre>

Activer la carte de Membre et renseigner les champs relatifs à l'entreprise.

Poster une offre depuis le même site.

7) J'ai besoin d'assistance technique pour poster une offre, qui contacter ?

La plateforme Cartapulse qui héberge les offres. Une « chatbox » vous met en relation avec les modérateurs du site (cartapulse.ch). Ou par email : info@cartapulse.ch

8) J'ai besoin d'un conseil marketing pour poster une offre, qui contacter ?

La plateforme Cartapulse qui héberge les offres. Une « chatbox » vous met en relation avec les modérateurs du site (cartapulse.ch). Ou par email : info@cartapulse.ch

9) Cartapulse, c'est la CCIG ?

Non. Cartapulse est le propriétaire de la plateforme sur laquelle est hébergée la Marketplace de la CCIG.

10) Mon entreprise a-t-elle accès aux offres non-CCIG présentes sur Cartapulse ?

Oui. La carte de Membre CCIG doit être activée pour ce faire.

11) L'offre de mon entreprise doit-elle répondre à des critères spécifiques ?

Oui. L'offre doit être préférentielle pour les autres Membres de la CCIG.

Par exemple, un rabais de X% sur le prix d'un service ou l'octroi d'une prestation supplémentaire pour le prix initial.

La CCIG ne répond pas de la qualité des produits ni des services proposés.

12) Mon entreprise peut-elle publier plusieurs offres, simultanément ?

Oui, pourvu qu'elles soient différentes.

13) Combien de temps mon offre reste-t-elle présente sur la plateforme ?

La durée de validité de l'offre est décidée par le Membre qui poste l'offre. Il peut à tout moment la retirer.

14) Puis-je retirer une offre de la plateforme ?

Oui, il suffit d'informer le modérateur de la plateforme Cartapulse.

15) La CCIG prend-elle une commission sur les transactions réalisées ?

Actuellement, la CCIG ne prend aucune commission sur les transactions réalisées et offre à ses Membres la finance d'inscription à la Marketplace.

16) La CCIG sélectionne-t-elle les offres postées ?

Non. La CCIG offre une vitrine gratuite à ses Membres, mais ne répond pas de la qualité des produits ni des services proposés sur la Marketplace. Sa responsabilité ne peut en aucun cas être engagée.

Le modérateur de la plateforme met en ligne les offres proposées.

17) L'AppCCIG est-elle gratuite ?

Oui, l'AppCCIG est disponible gratuitement.

pour iPhone (<https://apps.apple.com/ch/app/ccig/id1504105285?l=fr>) et

pour Android (<https://play.google.com/store/apps/details?id=ch.ccig.app>).

18) A quoi l'AppCCIG donne-t-elle accès ?

A la consultation des offres de la Marketplace CCIG ; à l'agenda des événements organisés par la CCIG (elle permet l'inscription à ces derniers) ; aux publications de la CCIG, etc.